

Rue du Bassin 119 4030 Liège

Plain/07-0415

Ln/Dz



Depuis le 20 septembre

**L'E-MAILING**

nous rapproche

Dossier traité par :

Monsieur J. LOOZEN - ☎ 04/361.92.22

Monsieur Pierre EYBEN  
Rue Charlemagne 138

4020 LIEGE

Liège, le **19 NOV. 2007**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre e-mail du 21 septembre dernier par lequel vous nous faites part de l'incident qui vous a opposé à l'un de nos chauffeurs desservant la ligne 40a, alors que vous souhaitiez embarquer à bord de son véhicule avec un vélo pliant. Il a retenu toute notre attention.

Permettez-nous tout d'abord de vous demander de bien vouloir nous excuser pour le délai mis à vous répondre, le volumineux courrier et le nombre important de dossiers à traiter en étant les seules raisons.

Cela dit, nous avons le plaisir de vous informer que le Comité de direction du Groupe TEC vient d'approuver la proposition de considérer un vélo pliant comme un autre colis, c'est-à-dire qu'il soit accepté dans un bus, pour autant qu'il ne puisse blesser, salir, gêner ou incommoder les autres voyageurs.

Nous sommes dès lors intervenus auprès de la société TCM exploitant la ligne précitée, afin qu'elle identifie le chauffeur concerné et lui adresse les remarques qui s'imposent en pareil cas.

En tout état de cause, nous vous exprimons nos regrets pour les désagréments que vous avez subis.

En espérant que vous n'aurez plus à formuler semblables doléances, à l'avenir, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice commerciale,

Carine ZANELLA